



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 22 JUIN 2012

DELIBERATION RELATIVE AU RELEVEMENT DU SEUIL DES POURSUITES

Le 22 juin 2012, le Conseil d'Administration, réuni sous l'Administration provisoire de Monsieur Patrice BRUN,

➔ a adopté le relèvement du seuil des poursuites à 90 euros.

Délibéré par le Conseil d'Administration, à Pessac, le 22 juin 2012.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	5
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

L'Administrateur Provisoire

Patrice BRUN